

Les bibliothèques, surtout en phase de création, et dans les petites communes, sont sollicitées par des personnes de bonne volonté qui souhaitent donner des livres usagés. Ces dons sont rarement adaptés à une utilisation en bibliothèque (trop usagés ou contenu obsolète) et peuvent avoir un effet négatif sur l'image des collections de la bibliothèque. Il importe donc que dès le départ, la bibliothèque se prémunisse contre toute réaction négative des donateurs qui ne retrouveraient pas leurs livres sur les étagères.

Modèle de courrier :

A Mesdames et Messieurs les donateurs de livres

Madame, Monsieur,

Vous avez eu l'amabilité de proposer des livres en don à la bibliothèque. Soyez-en ici remercié(e).

Nous devons cependant attirer votre attention sur le fait que tous ces livres ne seront pas forcément intégrés dans nos collections. En effet, les dons ont un coût pour nous, non pas d'achat, mais de traitement et de stockage. Avant d'être mis à la disposition du public, ces livres devront être cotés, catalogués et équipés.

De ce fait, nous n'effectuons ces dépenses en temps et en argent que pour les ouvrages que nous aurions été susceptibles d'acheter. Suivant l'intérêt de leur contenu et leur état physique, les livres que nous ne conservons pas seront détruits et déposés à la déchetterie dans le cadre du recyclage des vieux papiers.

Si le paragraphe précédent vous agréé, nous accepterons vos dons avec plaisir. Dans le cas contraire, nous serons contraints de les refuser.

Fait à :

Le

Signature :

Source : site de l'ADBDP (Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt)